

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue **à huis clos** le 11 mai 2020 à 16h35, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Éline Brière, Isabelle Nadon, Yves Desjardins et également par conférence téléphonique Denis Ethier, formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

20-05-315

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

20-05-316

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver l'ordre du jour avec le retrait du point suivant :

5.5 Demande de reconnaissance des toutes les installations du CISSS comme étant des parties intégrantes des centres hospitaliers.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

20-05-317

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 27 avril 2020, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 27 avril 2020.

ADOPTÉE.

20-05-318

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CHAMBRE DE COMMERCE -
CONCOURS « EN PASSANT, J'ACHÈTE LOCAL »**

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement du Québec de permettre à certains commerces d'ouvrir à partir du 4 mai 2020;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de stimuler l'activité économique auprès des commerçants locaux;

CONSIDÉRANT que la Ville, en collaboration avec la Chambre de commerce de Mont-Laurier, a lancé, le 6 mai dernier, le concours « En passant, j'achète local » sur la page Facebook de la Ville pour favoriser l'achat local;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser la trésorière à émettre un chèque de 5 250 \$ à la Chambre de commerce de Mont-Laurier dans le cadre du concours « En passant, j'achète local ».

ADOPTÉE.

**DÉPÔT AU CONSEIL DU CERTIFICAT DE LA RESPONSABLE DU
REGISTRE TENU EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 358**

La greffière fait la lecture du certificat de la responsable du registre tenu en entre les 22 et 28 avril 2020 en regard du règlement numéro 358 intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 100 000 \$ pour l'exécution de travaux à l'aéroport de Mont-Laurier*, et le dépose au conseil.

20-05-319

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU
DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 359 RELATIF À L'OBLIGATION
D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU**

Madame la conseillère Élane Brière donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 359 ayant pour objet d'imposer la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout et d'exonérer la Municipalité en cas de non-respect de ce règlement et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

20-05-320

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 360 RELATIF AUX LIMITES DE VITESSE

Madame la conseillère Élane Brière donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 360 visant à déterminer les limites de vitesse sur le territoire de la Ville, le tout en conformité avec le Code de la sécurité routière du Québec et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

20-05-321

ENTENTE DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS AVEC LA CAISSE DESJARDINS DU COEUR DES HAUTES-LAURENTIDES ET DESJARDINS ENTREPRISES

CONSIDÉRANT la proposition de services administratifs et financiers reçue de la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides et Desjardins Entreprises, en date du 27 avril 2020, laquelle propose une nouvelle entente similaire à la précédente;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, d'accepter l'entente proposée par la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides et Desjardins Entreprises, présentée en date du 27 avril 2020, à l'effet de remplacer l'entente précédente pour les services administratifs et financiers, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, selon les termes de l'offre de service jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur général et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, cette offre de service à cout nul pour les services réguliers.

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements requis suite à cette entente.

ADOPTÉE.

20-05-322

APPROBATION DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2020

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver les dépenses d'investissement et de fonctionnement et d'entériner l'émission des chèques et des paiements par voie électronique pour le mois d'avril 2020, le tout, selon la liste des paiements effectués se détaillant comme suit :

Activités d'investissement :

- chèques émis	73 447,77 \$
- paiements électroniques	
- transfert international	

Activités de fonctionnement :

- chèques émis	758 548,24 \$
- paiements électroniques	394 721,43 \$
- transfert international	

La liste est classée au dossier 207-000-079.

ADOPTÉE.

20-05-323

CHANGEMENT DE NOM - CONTRAT CEDROM-SNI

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-04-278 autorisant l'entente cadre avec CEDROM-SNi pour l'abonnement à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT l'avis reçu de Cision Canada (CNW GroupLtd) le 7 mai dernier nous informant d'un changement de nom de CEDROM-SNi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, de modifier le nom de la firme d'abonnement à la bibliothèque CEDROM-SNi à partir de mai 2020 pour le nom de CNW Group Ltd, tel que mentionné dans l'avis reçu.

ADOPTÉE.

20-05-324

MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO 20-04-277 CONCERNANT LE RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ D'EXPLOITANT D'AÉROPORTS

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon de modifier la résolution numéro 20-04-277 concernant le renouvellement de l'assurance responsabilité d'exploitant d'aéroports, afin de remplacer « au montant de 4 717,00 \$ incluant les taxes et les frais d'émission de documents, » par le texte suivant : « au montant de 5 441,53 \$ incluant les taxes et les honoraires de placement d'assurance, ».

ADOPTÉE.

20-05-325

APPROBATION DE L'AVENANT DE MODIFICATION 03 RÉVISION 1 ET DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 10 DU CONTRAT VML-G-19-04 – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE RÉNOVATION DE LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT l'avenant de modification numéro 03 révision 1 (AM3r1) émis par HUT architecture pour le projet de rénovation et de mise aux normes de la piscine municipale pour l'approbation des directives de modifications (DM) aux couts suivants avant taxes :

DMA5 – Coupe dessus des colonnes de la marquise pour évacuation de l'eau :	1 129,05 \$;
---	--------------

DMA6 – Escalier 2.2 nouvelles section main-courante + isolation coupe-feu de la poutre :	4 118,06 \$;
DMA7 – Nouvelle trappe et cadre pour bassin d'équilibre plage :	2 438,98 \$;
DMA8 – Redressement des murs du bassin incluant 5 jours de prolongement de chantier :	29 436,50 \$;
DMA9 – Nivellement de la plage incluant 10 jours de prolongement de chantier - crédit chape :	25 322,22 \$;
DMA10 – Nivellement du plancher du bassin incluant 10 jours de prolongement de chantier :	57 487,08 \$;
DMA11 – Remplacement de certaines parties de la chape de béton dans les vestiaires et plage incluant 10 jours de prolongement de chantier :	70 504,21 \$;
DMA12 – Application d'un scellant plancher saunas :	985,68 \$;
DME04 – Nouveaux circuits et modifications pour sèche-mains et fontaines :	1 511,74 \$;
DME07 – Ajustement puissance appareils d'éclairage E2 :	784,65 \$;
DMM02 – Travaux de plomberie supplémentaires et modifications :	18 870,42 \$;
DMM05 – Ajout sonde de température sur la plage :	3 228,98 \$;
DMS02 – Réparation bassin: escaliers, goulottes, etc. + 5 jours de prolongement de chantier :	22 410,10 \$;
Total :	238 227,67 \$

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 10 pour la période du 1^{er} au 12 mars 2020 émis par HUT architecture pour le projet de rénovation et de mise aux normes de la piscine municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie, en date du 4 mai 2020, à l'effet de procéder à l'approbation de l'avenant de modification numéro 03 révision 1 et du certificat de paiement numéro 10 pour la période du 1^{er} au 12 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver, conformément à la recommandation de monsieur François Gay, l'avenant de modification numéro 03 révision 1 en regard du contrat VML-G-19-04 pour les travaux de rénovation et de mise aux normes de la piscine municipale.

D'approuver le certificat de paiement numéro 10 au montant de 377 682,05 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Constructech M.L. inc. moins la retenue de 10 %, soit un montant de 339 913.84 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable au règlement numéro 330.

ADOPTÉE.

20-05-326

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-20-04 POUR DES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL EN MILIEUX SEMI-URBAIN ET RURAL

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour des travaux de génie civil en milieux semi-urbain et rural, qu'elles étaient reçues jusqu'au 28 avril 2020 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-20-04;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Gaétan Lacelle excavation inc.:	823 932,00 \$;
Lacelle & Frères:	831 515,00 \$;
Excavation Boldex inc.:	864 919,00 \$;
Excapro inc.:	1 180 709,95 \$;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'adjuger à Gaétan Lacelle excavation inc. la soumission VML-G-20-04 pour des travaux de génie civil en milieux semi-urbain et rural, au prix de 823 932,00 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Cette dépense est imputable aux règlements 343 et 344.

ADOPTÉE.

20-05-327

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-20-05 POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE EN MILIEUX SEMI-URBAIN ET RURAL

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour des travaux de pavage en milieux semi-urbain et rural, qu'elles étaient reçues jusqu'au 28 avril 2020 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-20-05;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Pavages Wemindji inc.:	899 500,65 \$;
Pavages Multipro inc.:	1 011 839,80 \$;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'adjuger à Pavages Wemindji inc. la soumission VML-G-20-05 pour des travaux de pavage en milieux semi-urbain et rural, au prix de 899 500,65 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Cette dépense est imputable aux règlements 343 et 344.

ADOPTÉE.

20-05-328

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-20-07 POUR L'ACHAT DE PONCEAUX POUR LES MILIEUX SEMI-URBAIN ET RURAL

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour l'achat de ponceaux pour les milieux semi-urbain et rural, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, qu'elles étaient reçues jusqu'au 5 mai 2020 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-20-07;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Métal Gosselin ltée :	24 703,23 \$
Centre du ponceau Courval inc. :	26 356,00 \$
Huot inc. :	31 271,41 \$
Armttec inc. :	39 326,82 \$;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adjuger à Métal Gosselin ltée la soumission VML-G-20-07 pour l'achat de ponceaux pour les milieux semi-urbain et rural, au prix de 24 703,23 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Cette dépense est applicable en partie aux règlements 337 et 338, au projet D20-443 ainsi qu'au budget d'entretien des chemins ruraux.

ADOPTÉE.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 30 AVRIL 2020

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de ce dépôt.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

20-05-329

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire